

1. EDITORIAL



Cette année a été riche en gestion et réalisation de projets pour le SAMSAH/SAVS 67. Fidèle aux engagements et principes de l'ARSEA de s'adapter aux besoins croissants des nouveaux publics, le SAMSAH/SAVS a obtenu cette année deux extensions. Ainsi en janvier 2023, en réponse aux engagements du 4^{ème} plan autisme, **une extension pour 10 places a été**

obtenue avec des places dédiées pour accompagner des personnes avec des troubles du spectre de l'autisme. Et, fin d'année 2023, **une plateforme de répit et d'accompagnement aux aidants de personnes en situation de handicap adultes et enfants a ouvert.**

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de l'ARSEA accompagnent des adultes avec un trouble du développement intellectuel et/ou un trouble psychique avec ou sans troubles associés et avec un trouble du spectre de l'autisme qui vivent en milieu ordinaire.

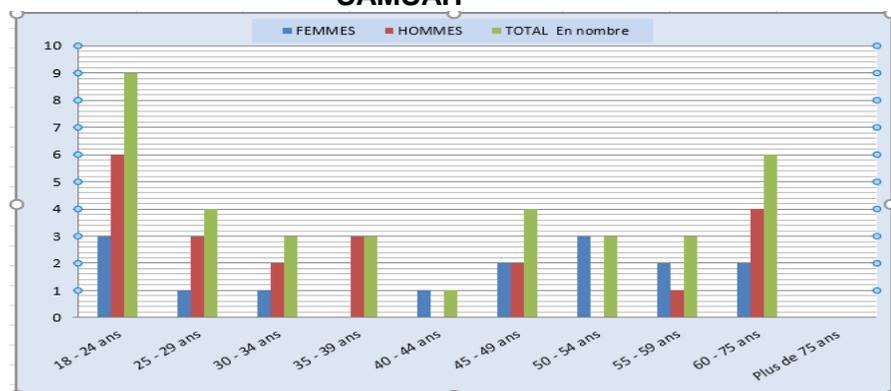
Les missions du SAVS s'orientent principalement vers l'accompagnement social et l'accès aux droits. Le SAMSAH répond aux mêmes missions et propose en plus un accompagnement vers les soins médicaux. Les prestations fournies par le SAMSAH et le SAVS sont multiples et s'attachent à promouvoir le maintien des bénéficiaires dans leur logement en soutenant leur bien-être, leur autonomie et leur sécurité, avec un axe médical qui s'ajoute pour le SAMSAH. Ces prestations sont mises en place au regard du projet personnalisé, et donc des besoins et demandes de chaque bénéficiaire.

SAMSAH				
	2020	2021	2022	2023
AGREMENT	20	25	25	35
NBR DE JOURS D'ACTIVITE	252	253	248	247
JOURNEES / SEANCES PREVISIONNELLES	5040	6097	6200	8645
JOURNEES / SEANCES REALISEES	5 074	5 864	5 989	8 654
ECART	34	-251	-211	9
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	100,67%	96,17%	96,60%	100,10%
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DURANT L'ANNEE	24	28	30	41

SAVS				
	2020	2021	2022	2023
AGREMENT	20	20	20	20
NBR DE JOURS D'ACTIVITE	252	253	248	247
JOURNEES / SEANCES PREVISIONNELLES	5040	5060	4960	4940
JOURNEES / SEANCES REALISEES	5038	4958	5036	4960
ECART	-2	-102	36	20
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	99,96%	97,98%	102%	100,40%
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DURANT L'ANNEE	22	22	25	22

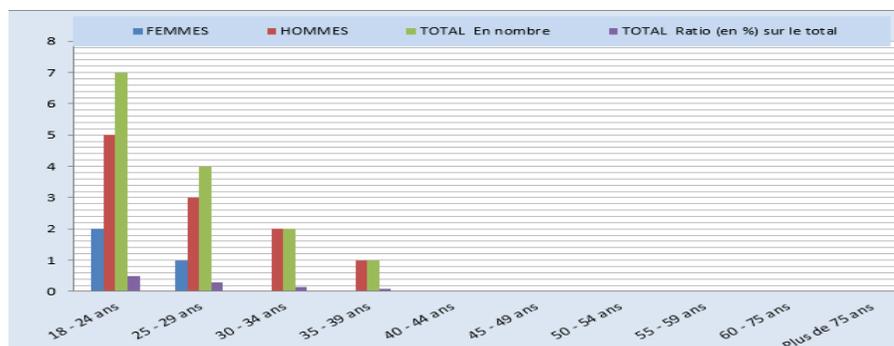
REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR AGE ET PAR SEXE

SAMSAH



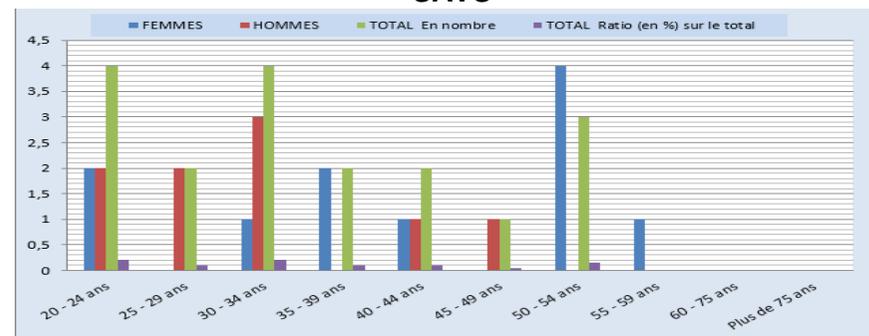
Au SAMSAH, cette année, nous constatons, un accroissement des demandes pour un profil PHV (personnes handicapées vieillissantes). Ces profils de personnes nécessitent une vigilance et un accompagnement adapté à la perte d'autonomie, à l'isolement ainsi qu'un soutien plus accru vers les soins. La transversalité entre le SAMSAH et le SAVS a permis d'orienter les PHV du SAVS nécessitant un accompagnement plus adapté vers le SAMSAH.

SAMSAH TSA



La majorité des bénéficiaires accompagnées par le SAMSAH TSA ont moins de 30 ans. Ce constat peut s'expliquer par le passage vers l'âge adulte qui s'avère d'autant plus complexe pour les personnes avec des troubles du spectre de l'autisme et aussi par le fait du peu de dispositifs existants pour ce public adulte dans le Bas-Rhin.

SAVS



Cette année le SAVS a admis un public plus jeune ce qui entraîne une diminution de la moyenne d'âge. Les demandes d'admissions se font plus importantes de la part des IME et des SESSAD.

MOUVEMENTS ADMISSIONS

Admissions SAMSAH		
ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE	%
Milieu Ordinaire	2	40%
ESAT	1	20%
SAVS	1	20%
IMPRO	1	20%
TOTAL ADMISSIONS	5	100%

Les admissions vers le SAMSAH sont dans un premier temps liées à des besoins de mise en place du parcours de soins. Pour les uns, il s'agit de mettre en place un parcours de soins réguliers du fait des pathologies nombreuses liées à l'âge. Pour les autres, il s'agit d'un besoin d'accompagnement vers des soins psychiques.

Admissions SAMSAH TSA		
ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE	%
SESSAD TSA ARSEA	3	21.5%
EMA	3	21.5%
ESAT ARSEA	1	7%
SAMSAH	2	14%
Milieu ordinaire	5	36%
TOTAL ADMISSIONS	14	100%

Suite à l'extension du SAMSAH pour un public avec un trouble du spectre de l'autisme, l'unité SAMSAH TSA a admis progressivement 14 bénéficiaires depuis janvier 2023. Force est de constater que le nombre de places reste insuffisant pour faire face aux besoins de prise en charge pour ce public aux besoins spécifiques.

ADMISSIONS SAVS		
ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE	%
Milieu ordinaire/SESSAD	2	100%
TOTAL ADMISSIONS	2	100%

Les deux personnes que nous avons pu admettre pour un accompagnement SAVS, étaient toutes les deux en rupture de parcours.

MOUVEMENTS SORTIES

SAMSAH

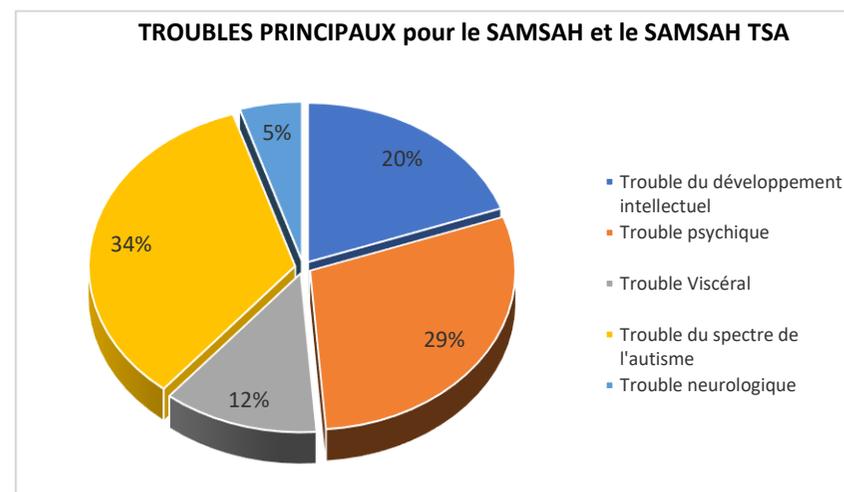
SORTIES - ORIENTATION	NOMBRE	%
Sorties pour réorientation en FAS accueil de jour	1	20%
Sortie Escale saint Vincent	1	20%
Sortie milieu ordinaire	2	40%
Décès	1	20%
TOTAL SORTIES	5	100%

SAVS

SORTIES ORIENTATION	NOMBRE	%
Sortie orientation SAMSAH	1	50%
Sortie en milieu ordinaire	1	50%
TOTAL SORTIES	2	100%

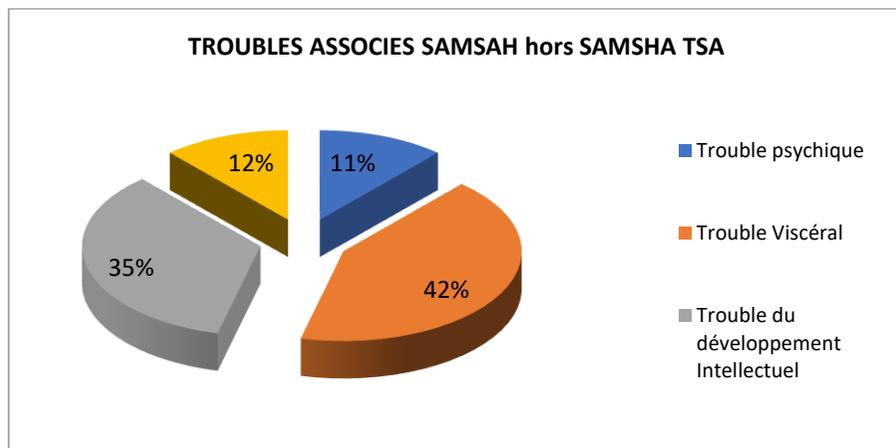
Pour les sorties du SAMSAH et du SAVS, les équipes mettent tout en œuvre pour éviter les ruptures de parcours ce qui demande un travail important de partenariat pour le passage de relais. Les sorties font suite à une évolution des besoins. Deux bénéficiaires ayant acquis suffisamment d'autonomie n'ont plus besoin de notre accompagnement et sont à ce jour en autonomie et inscrites dans des dispositifs de droit commun. Le SAMSAH a accompagné un bénéficiaire dans un parcours de fin de vie. Afin d'offrir au bénéficiaire l'accompagnement le plus adapté possible, un partenariat avec les équipes mobiles en soins palliatifs a été mis en place. L'accompagnement à la fin de vie est toujours une situation éprouvante pour les équipes. Le travail d'équipe prend lors de ces moments difficiles tout son sens et son importance. Le ressourcement doit en effet aussi pouvoir s'opérer au travers du collectif.

LE PUBLIC ACCOMPAGNE PAR TYPOLOGIE DE TROUBLES



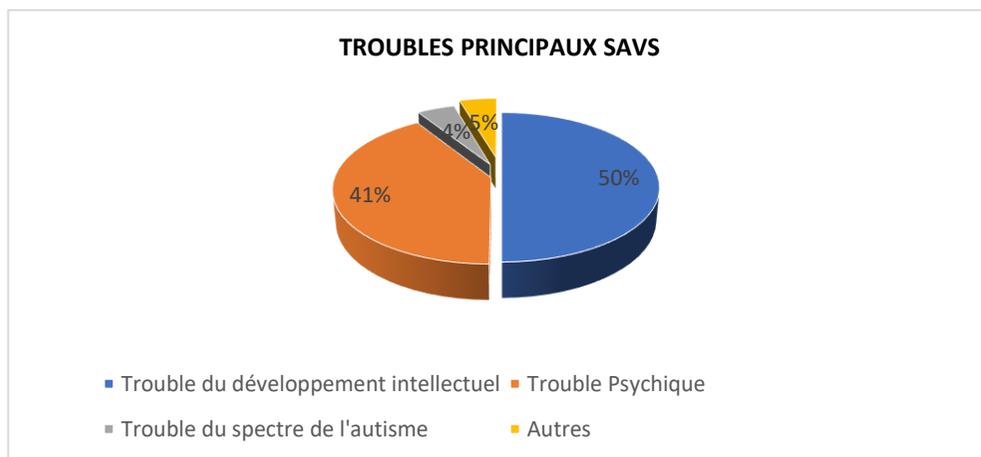
Conformément à l'agrément historique du SAMSAH le trouble du développement intellectuel et le trouble psychique sont majoritairement présents au sein de l'effectif. Dans les accompagnements effectués nous notons que les troubles

fonctionnels viscéraux sont très invalidants quand la situation médicale du bénéficiaire évolue car nécessitant des accompagnements croissants vers des médecins spécialistes.



La majorité des bénéficiaires du SAMSAH ont des troubles associés, nécessitant la mise en place d'un parcours de soins réguliers et coordonnés. Pour la plupart des rendez-vous médicaux, les personnes ont besoin d'un accompagnement pour la mobilisation, la compréhension et la réassurance.

Ce graphisme ne prend pas en compte l'unité TSA, trop récente pour avoir les diagnostics au niveau des troubles associés.



Au SAVS, jusqu'alors les bénéficiaires présentant des troubles du développement intellectuel étaient majoritaires. Dans la même dynamique que les années précédentes, la demande pour le public ayant des troubles psychiques est en nette augmentation.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie de l'établissement

En janvier 2023, le SAMSAH a obtenu une extension de 10 places pour accompagner des bénéficiaires avec un trouble du spectre de l'autisme. Une équipe avec des compétences spécifiques est dédiée à l'accompagnement de ce public. Elle est composée d'un travailleur social, d'un infirmier, d'un psychologue et d'un médecin psychiatre. De nombreuses rencontres partenariales concomitantes à cette extension ont marqué l'année.

Le SAMSAH/SAVS a également ouvert le 1^{er} novembre 2023 la plateforme de répit aux aidants de personnes en situation de handicap (enfants et adultes) sur le territoire du Bas-Rhin. L'expérience et l'expertise dans l'accompagnement d'un public en situation de handicap, la connaissance des dispositifs et des aides à apporter aux aidants ont été déterminants pour candidater au déploiement d'une plateforme de répits aux aidants de personnes en situation de handicap. Le travail avec les familles est déjà un axe fort dans l'accompagnement réalisé par le SAMSAH/SAVS. Elles expriment des besoins en répit, en passage de relais et pour la préparation de l'avenir du proche accompagné. La PFR 67 vient en réponse au besoin d'information, de soutien, ou encore d'orientation des aidants vers des solutions de répits.

Avec la concrétisation de ces deux projets, l'année a été riche en changement, en recrutement, en réorganisation des locaux et d'équipe mais aussi en rencontres partenariales.

3.2 Action de l'établissement dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours des usagers

Afin d'amener de la fluidité dans les parcours des bénéficiaires qui vivent en milieu ordinaire, les SAMSAH/SAVS développent de nombreux partenariats avec les dispositifs sanitaires, médico-sociaux ou encore de droit commun. Le SAMSAH SAVS est ressource auprès des partenaires pour la compréhension des besoins spécifiques et des particularités liées aux situations de handicap. Il est aussi garant de la cohérence et de la continuité du parcours des bénéficiaires pour prémunir les potentielles ruptures.

Cette continuité s'est illustrée au travers de la situation d'une personne devenue sans domicile fixe à la suite d'un incendie survenu dans son logement et une situation conjugale tendue. Le SAMSAH a accompagné une orientation vers un hébergement d'urgence et a poursuivi les accompagnements sur plusieurs mois vers les soins et dans la vie quotidienne en attendant qu'une solution d'hébergement vers une structure plus adaptée et prenant en compte ses problèmes de santé puisse être faite. Après une période d'accompagnement à l'adaptation à la vie dans cette nouvelle structure, le SAMSAH a pu se retirer et arrêter son intervention.

Cette année avec l'extension d'un public avec un trouble du spectre de l'autisme, de nombreuses réunions et contacts ont été réalisés auprès de partenaires accompagnant ce public spécifique : Equipe mobile autisme (EMA), la Cordée, le GEM Aspies, Rêves de bulles, CRA, SESSAD TSA, Up Intérim, Apte Autisme.

Ces rencontres ont permis des soutiens à l'admission au SAMSAH de certains bénéficiaires, nécessitant un passage de s entre les dispositifs mais aussi de prendre connaissance des dispositifs existants afin d'orienter au mieux dans leur parcours (logement, formation, emploi, vie quotidienne et santé).

3.3 Action de l'établissement sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

Au SAMSAH/SAVS, les actions sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé se réalisent selon le rythme, les spécificités de chaque personne, de l'environnement et du choix de vie de chacun.

La Santé :

Au niveau de la santé, il s'agit d'un axe d'accompagnement inhérent aux missions du SAMSAH. La planification, la coordination des soins et l'accompagnement sont réalisés par les professionnels soignants de l'équipe. Afin de faciliter l'information éclairée et la compréhension de l'accès aux soins, les professionnels utilisent depuis plusieurs années les outils « BD santé ». Afin de mieux appréhender l'accompagnement dans la dimension de la santé mentale, le SAMSAH-SAVS a rencontré Coactif pour le développement d'outils adaptés. Cette année, les passeports santé ont été mis en place et sont accessibles à domicile. Ils se révèlent particulièrement utiles lors d'hospitalisations en urgence.

Au SAVS, l'accompagnement vers les soins courants est intégré au projet personnalisé. Au vu de l'autonomie des bénéficiaires pour se rendre aux rendez-vous le travail d'accompagnement consiste essentiellement en une veille et une aide dans les prises de rendez-vous médicaux annuel. Certains ont besoin d'être accompagné pour être rassurés et les autres pour lesquels la situation santé se complexifie, la

transversalité entre le SAMSAH et le SAVS permet une prise de relais ponctuel par l'équipe soignante du SAMSAH.

Les actions collectives de prévention santé déployées au CAAHM, à l'ESAT de la Ganzau et au SAVS se sont poursuivies avec les thèmes suivants : « mon alimentation, ma santé, ma bouche (hygiène bucco-dentaire), moi et les autres (consentement), mon corps (hygiène), la visite chez mon médecin ». Ces actions sont préparées et adaptées par l'équipe du SAMSAH à la compréhension du public de chaque établissement. Pour ces actions de prévention santé, une réflexion est à opérer et à intégrer selon les orientations CPOM qui seront retenues.

Les activités de loisirs et de vacances :

Les professionnels du SAMSAH/SAVS ont orienté cette année plusieurs bénéficiaires vers des activités de loisirs et/ou de vacances pour les faire accéder à plus d'autonomie dans leur vie sociale. En partenariat avec la famille et/ou le mandataire judiciaire, l'inscription est réalisée et les professionnels accompagnent les personnes afin qu'elles puissent s'y rendre de façon autonome et régulièrement. Pour certains bénéficiaires, il s'agit d'être accompagné pour le repérage des lieux, la mise en confiance avec les autres participants ou partenaires ou pour la prise de transport.

Le logement :

Les demandes de logements autonomes ou en habitat inclusif sont plus nombreuses ces dernières années. Certains souhaitent quitter la cellule familiale pour vivre en autonomie. Plusieurs demandes ont été adressées auprès des bailleurs sociaux, du parc privé ou pour des demandes de logements inclusifs. Néanmoins l'accès au logement est devenu particulièrement compliqué du fait des prix élevés et des offres insuffisantes. Plusieurs accompagnements à l'accès en habitat inclusif ont pu se faire cette année. Une personne du SAVS a notamment pu intégrer la colocation d'Illkirch gérée par Famille solidaire en juin 2023 et deux autres bénéficiaires avec un trouble du spectre de l'autisme ont pu intégrer la Cordée.

Le consentement de la personne en situation de handicap :

Deux bénéficiaires du SAMSAH et SAVS ont participé et ont été accompagnés à la formation par un professionnel du service. Cette formation avait pour objectif de découvrir le guide du consentement, de connaître leurs droits et d'apprendre à devenir Pair formateur. Pour ces deux personnes, le sujet correspondait à leur besoin mais des formations complémentaires sont nécessaires pour devenir Pair-formateur.

Les actions collectives autour de l'accès aux droits :



Une action collective a été mise en place par deux professionnels du SAMSAH/SAVS en octobre 2023 pour tous les bénéficiaires du SAMSAH, SAVS et l'unité SAMSAH TSA afin de disposer d'une meilleure connaissance des types de mesures de protection existantes. Une co-animation de la séance a été réalisée par deux

professionnelles en partenariat avec une intervention de l'association Tandem. Les participants ont fait part de leur grande satisfaction. L'expérience est à réitérer.

3.4 Action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

L'extension pour un public avec un trouble de l'autisme et la plateforme de répit et d'accompagnement des aidants de personne en situation de handicap sont tous deux des projets innovants.

En effet pour le SAMSAH TSA, il n'existait pas sur le territoire du Bas-Rhin de service d'accompagnement en relais des SESSAD ou de l'équipe mobile pour accompagner en milieu ouvert des adultes avec un Trouble du Spectre de l'Autisme. A ce jour, les places attribuées ne sont pas suffisantes. On peut noter sur via trajectoire une liste d'attente composée de 15 personnes et ce au bout de moins d'un an d'ouverture.

Pour la plateforme de répit et d'accompagnement des aidants de personne en situation de handicap, c'est l'unique plateforme présente dans le Bas-Rhin. Ces plateformes sont déployées dans chaque département et le Bas-Rhin en était jusqu'alors pas pourvu. Cette création s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale « Agir pour les aidants 2020-2022 », engagée par le gouvernement le 28 octobre 2019, qui intègre le répit des aidants comme une priorité.

Cette PFR a pour mission, en complémentarité et en relais des dispositifs existants du territoire :

- d'informer, de conseiller et de soutenir les aidants dans les différentes démarches administratives, l'accès aux droits, l'orientation vers des partenaires...
- d'apporter écoute et soutien,
- de proposer et promouvoir une offre d'activités collectives favorisant le partage d'expériences, l'inclusion et la mise en place d'une dynamique de pair-aidance,
- d'assurer la promotion de l'accès aux possibilités et aux offres de répit afin de maintenir une dynamique familiale,

- de soutenir et d'accompagner l'accès au répit pour prévenir l'épuisement des aidants et préserver leur santé globale.

La PFR 67 participe au repérage des besoins et attentes des proches aidants et du binôme aidant-aidé. Pour y répondre au mieux, nous nous employons à inscrire les actions de la PFR 67 dans un travail de repérage et de maillage partenarial qui nous permettra de mettre prioritairement à profit les ressources déjà présentes sur le territoire.

En dehors des entretiens individuels, des ateliers des aidants seront mis en place ainsi que des temps d'informations et/ou de sensibilisations et ce toujours en fonction des besoins préalablement repérés.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

4.1 Pilotage et de la démarche

Le pilotage de la démarche qualité est réalisé par l'équipe de direction du SAMSAH/SAVS. Le plan d'action global est intégré dans l'outil MS Qualité et mis à jour selon l'avancement des actions réalisées. Les bénéficiaires sont associés à l'amélioration des prestations via l'administration d'une enquête de satisfaction mais aussi dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé où ils peuvent s'exprimer quant aux accompagnements délivrés par les services.

4.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

L'outil MS Qualité a été déployé sur le SAMSAH/SAVS en avril 2023. Pour se faire plusieurs étapes ont été nécessaires en lien avec le service qualité de l'ARSEA : formation des équipes, créations des comptes utilisateurs pour les professionnels, reprise du plan d'action du projet de service, élaboration du DUERP et importations des documents. L'accompagnement à la maîtrise du logiciel devra se poursuivre pour les équipes au long de l'année 2024. Le déploiement du Dossier Unique Informatisé (DUI) est prévu pour le service au second semestre 2024.

4.3 Bienveillance, éthique et prévention des risques de maltraitance

La bienveillance est un positionnement collectif au SAMSAH/SAVS. La régulation des positionnements est réalisée en équipe pluridisciplinaire dans le cadre des réunions d'équipe hebdomadaires. Les échanges où chacun apporte un éclairage dans son domaine de compétence et partage son expertise viennent nourrir la réflexion d'un accompagnement adapté en plaçant le bénéficiaire comme acteur de son projet.

L'organisation des interventions auprès des bénéficiaires et la construction des bilans des projets personnalisés sont également élaborés dans ce sens via des regards croisés.

En soutien aux situations complexes et au besoin de réflexion, des temps sont organisés et sont l'occasion de travailler des sujets précis mis en lien avec les RBPP. Cette année, l'accompagnement de fin de vie a été l'un des sujets de réflexion notamment. Ce temps a été co-construit et animé par la psychologue du SAMSAH et une infirmière ayant des connaissances spécifiques sur ce sujet permettant ainsi de réajuster les accompagnements.

Afin d'étayer la réflexion pour l'équipe du SAVS, une réflexion de réorganisation s'est opérée avec une répartition différente pour les travailleurs sociaux et l'intervention d'un nouveau psychologue recruté pour la PFR67 (0.50 ETP) et le SAMSAH/SAVS (0.10 ETP).

Les équipes du SAMSAH/SAVS ont bénéficié d'un temps de GAP et l'équipe TSA a également bénéficié d'une supervision toutes les six semaines.

4.4 Gestion des risques

La gestion des événements indésirables, des plaintes et des réclamations a été intégrée cette année à MS Qualité. Le SAMSAH et le SAVS se sont dotés de plusieurs procédures relevant de divers domaines et visant à garantir la sécurité physique, psychologique et l'intégrité des bénéficiaires et des professionnels.

4.5 Formalisation des documents socles de la structure

Pour cette année 2023, le règlement de fonctionnement a été réactualisé et est commun aux deux services. Le livret d'accueil a été adapté en FALC afin qu'il soit plus accessible aux bénéficiaires au moment de l'admission. Tous les autres documents sont à jour et sont intégrés à MS qualité. Le travail d'adaptation des outils en FALC est à poursuivre avec en priorité le règlement de fonctionnement.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2023

RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/2023 - SAMSAH 67

CDI

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2021	2022	2023
7,05	7,05	10,60

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Paramédical	Médical
CDI	10,60	0,60	1,30	3,90	4,80	0,00
CDD remplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	10,6	0,6	1,3	3,9	4,8	0

RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/2023 - SAVS 67

CDI

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2021	2022	2023
1,05	1,55	1,50

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Paramédical	Médical
CDI	1,50	0,50	0,10	0,90	0,00	0,00
TOTAL	1,50	0,50	0,10	0,90	0,00	0,00

Mouvements de professionnels :

Dans le cadre de l'extension du SAMSAH TSA et de la création de la PFR 67, de nombreux mouvements se sont opérés entre les différents services : SAMSAH, SAMSAH TSA et PFR. De nouveaux professionnels ont intégrés le SAMSAH – SAVS : une assistante sociale, une infirmière, une accompagnante éducative et sociale, une secrétaire, un médecin psychiatre.

L'accueil de ces nouveaux professionnels, dans un souci de continuité de service et de transmission des principes d'accompagnements, a mobilisé la cadre du service et les professionnels. Ainsi, afin de maintenir une qualité d'accompagnement les premiers rendez-vous se réalisent en binôme.

La psychologue a également augmenté son temps de travail et une professionnelle a obtenu une validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'état d'éducatrice spécialisée.

Un redécoupage associatif des périmètres de direction sur le pôle handicap adulte, a amené un changement de direction pour le service en fin d'année

Formations :

Les professionnels du SAMSAH/SAVS ont bénéficié d'un certain nombre de formation individuelles en lien avec l'évolution et les besoins du public. Les sujets abordés ont été : Violences subies par les femmes en situation de handicap, accompagnement à la fin de vie, adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes, créer des ateliers d'accompagnement VIAS, sensibilisation à l'approche systémique.

Les nouveaux professionnels de l'équipe SAMSAH TSA ont bénéficié de plusieurs formations nécessaires pour accompagner ce public : Compréhension et mise en œuvre des stratégies d'accompagnement TSA, Etablir un profil sensoriel, TSA habilités sociales.

Toutes ces formations vont permettre aux professionnels d'ajuster les accompagnements en fonctions des besoins du public et de proposer des actions complémentaires en 2024.

6. CONCLUSION

Pour 2024, les ambitions sont de continuer à soutenir et accompagner le déploiement du SAMSAH TSA et de la PFR67. Une attention particulière sera portée aux opportunités d'AMI ou d'AAP à saisir pour compléter et renforcer l'offre de service visant plus particulièrement les besoins non couverts pour les publics adultes TSA et les PHV.

Toujours dans un objectif d'amélioration continu de la qualité, nous souhaitons aussi inscrire plus fortement au sein de nos pratiques les outils à notre disposition tel que MS Qualité. Le déploiement d'un outil DUI qui sera réalisé sur le second semestre 2024, engagera aussi le service dans une modernité qui nous l'espérons facilitera le travail en transversalité déjà à l'œuvre au sein du service et permettant d'offrir un accompagnement global aux personnes accompagnées.